

*Article 31 du Règlement*

Nous sommes tous touchés par cette question. L'environnement est une préoccupation du monde entier. Aujourd'hui, notre pays est partie à de nombreux traités internationaux, comme la convention sur le changement climatique et celle sur la biodiversité.

Nous faisons partie de la commission du développement durable. Nous avons tellement d'engagements internationaux à l'égard de l'environnement et du développement durable que, à mesure que nous avançons, c'est nous qui donnons le ton, qui établissons la norme. Dans ce cas, j'espère sincèrement que d'autres suivront notre exemple, tant au Canada qu'à l'étranger.

[Français]

Je pense que cette mesure du projet de loi C-83... Pourrait-on demander à ces messieurs de peut-être me laisser conclure mes remarques?

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Kilger):** Chers collègues, je sais que beaucoup d'entre vous arrivent à la Chambre pour assister à la période des questions, mais je demanderais la collaboration de tous les députés pendant que le secrétaire parlementaire termine son intervention.

[Français]

**M. Lincoln:** Monsieur le Président, j'espère que cette mesure va être accueillie par tous les partis politiques qui forment cette Chambre des communes comme une mesure positive, constructive, tout à fait d'avant-garde.

Peut-être n'avons-nous pas été aussi loin que le comité le voulait au départ. Mais pourtant, je pense que la résolution finale, la conclusion à laquelle nous sommes arrivés est une conclusion qui est réaliste, constructive, et qui va être un grand pas en avant, non seulement pour le gouvernement fédéral, mais tout le Canada en entier. Elle va laisser une impression que le gouvernement, maintenant, est engagé fermement dans la voie du développement durable, pas seulement à travers son ministère de l'Environnement, mais à travers tous ses ministères, tout l'appareil gouvernemental. Ce sera à nous, comme parlementaires, ce sera aussi à tous les membres du public de nous assurer ensemble que le commissaire à l'environnement et au développement durable, fasse non seulement le suivi de ces stratégies de développement durable, mais soit pour nous un instrument de pression de premier ordre, afin de pousser tous les gouvernements dans le dos, celui-ci, celui qui le suivra et ceux qui le suivront plus tard, tout ceci afin que, dans les habitudes de tous les jours, non seulement les habitudes de gouvernance mais nos habitudes comme citoyens, que le développement durable devienne pour nous une réalité de tous les jours.

Je pense que, dans ce sens, la loi C-83 est un grand pas en avant pour nous tous. Je me réjouis aujourd'hui qu'elle soit arrivée si loin dans son cheminement, et je souhaite que bientôt elle devienne une réalité, qu'elle soit sanctionnée par le Sénat très vite afin que cette loi prenne son effet le plus tôt possible.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je voudrais prendre un moment pour clarifier un point soulevé plus tôt au sujet du projet de loi C-96, après l'intervention du whip en chef du gouvernement sur le report des votes.

Je crois comprendre que le vote par appel nominal sur la motion de deuxième lecture du projet de loi C-96 n'est pas reporté à l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, mais plutôt à la fin des initiatives ministérielles, le mardi 28 novembre prochain.

**Le Président:** Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ÂGÉES

**Mme Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la semaine de la sécurité des personnes âgées. Le vieillissement est aussi inévitable que les impôts, et les personnes âgées devraient rester actives et demeurer aussi longtemps que possible dans leur propre maison. C'est essentiel à leur santé.

Pourtant, la maison est l'endroit le moins sûr pour les personnes âgées. Au Canada, toutes proportions gardées, les décès accidentels et les blessures entraînant l'hospitalisation permanente frappent trois fois plus de personnes âgées que de personnes de tout autre groupe d'âge. Les blessures que subissent les personnes âgées ont un coût psychologique et social élevé pour elles. Elles entraînent une perte d'indépendance et de mobilité, ainsi que la peur et l'anxiété qui conduisent à l'isolement.

Par conséquent, le meilleur moyen de promouvoir la santé des personnes âgées consiste à rendre les maisons et les produits de consommation plus sûrs. Santé Canada sensibilise les personnes âgées et ceux et celles qui s'en occupent aux questions de sécurité. La possibilité, pour les personnes âgées, de se procurer des dispositifs de sécurité et d'apporter à leurs maisons les aménagements nécessaires constitue une priorité pour le gouvernement, et c'est pourquoi nous appuyons la campagne organisée par le Conseil canadien de la sécurité dans le cadre de la semaine nationale de la sécurité.

J'invite tous les députés à redoubler d'efforts pour rendre les collectivités plus sûres pour les personnes âgées. Nous serons tous un jour vieux.

\* \* \*

### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.):** Monsieur le Président, le Sénat a maintenant adopté l'infâme projet de loi sur les armes à feu. Certains voient peut-être là une victoire, mais c'est, au mieux, une victoire à la Pyrrhus.

Le gouvernement a vaguement promis que les rues et les foyers seraient plus sûrs lorsqu'il a présenté son projet d'enregistrement obligatoire des carabines et des fusils. Ce que le ministre de la Justice n'a jamais expliqué, c'est comment le fait de s'en prendre aux citoyens respectueux des lois pourrait empêcher les criminels de faire un mauvais usage des armes à feu. De toute évidence, les criminels n'enregistreront pas tout leur arsenal.